

Situations difficiles

Pharmacologie

Prévention

Réglementaire

Santé des professionnels



Votre 1^{ère} action de DPC de l'année
totalement prise en charge
et indemnisée 315 €*
*selon conditions ANDPC

Nombreux cas cliniques

Prescriptions médicamenteuses en médecine bucco-dentaire : comment prescrire au mieux ?

Pour tous les praticiens souhaitant renouveler leurs connaissances sur l'utilisation des médicaments en médecine bucco-dentaire et pour pouvoir adapter ces prescriptions en fonction des recommandations actuelles.

La prescription de médicaments est un acte médical à part entière qui nécessite la réalisation minutieuse d'un diagnostic et qui doit répondre à des objectifs précis. Les connaissances dans le domaine de la pharmacologie et de la thérapeutique évoluent très rapidement. L'objectif principal de cette journée de formation, est d'envisager l'ensemble des classes médicamenteuses d'intérêt en odontologie (antalgiques, antibiotiques, anti-inflammatoires, anxiolytiques) et d'envisager pour chacune d'elle sa pharmacologie (effets indésirables, interactions médicamenteuses, contre-indications) ainsi que l'ensemble des recommandations les concernant.

Le programme de la formation

1 journée de formation pour les chirurgiens-dentistes

9h00 - 17h30 (Pauses et déjeuner inclus)

Formateurs : Dr Vanessa BAAROUN ou Pr Vianney DESCROIX

BONUS !

Possibilité d'évaluation des pratiques : les praticiens pourront discuter du bien-fondé de leurs ordonnances en apportant une ordonnance type.

1. Données socio-économiques et réglementaires
2. Médicaments et stratégies antalgiques
3. Antibiothérapies : de la prévention au traitement de l'infection
4. Glucocorticoïdes et gestion de l'inflammation
5. Anxiolyse et sédation orale
6. Exercices sur l'utilisation au quotidien des produits et des appareils
7. Rédaction de l'ordonnance
8. Interactions médicamenteuses
9. Effets indésirables : identifier et déclarer
10. Trousse d'urgence : ni trop, ni trop peu
11. Lecture critique d'ordonnance : ce que nous apprennent les médicaments de nos patients

Objectifs pédagogiques

- Une vue d'ensemble de la pharmacologie des différents médicaments de l'odontologiste
- La maîtrise des dernières recommandations sur l'utilisation des antibiotiques
- La maîtrise de l'utilisation des médicaments de l'inflammation
- L'adaptation de ses prescriptions médicamenteuses en fonction des terrains (femme enceinte, enfant, personne âgée)
- L'identification et l'évaluation du risque médicamenteux chez le patient malade
- La connaissance des enjeux économiques et politiques du médicament

BULLETIN D'INSCRIPTION

Conseils personnalisés au 01 44 90 93 91/94 ou formation@ufsbd.fr



Indiquez votre choix

- Auxerre le 10 octobre 2019
- Clermont-Ferrand le 13 juin 2019
- Vannes le 3 octobre 2019

Informations sur le(s) participant(s) :

Je suis praticien : libéral ou salarié si salarié, merci de préciser les nom, prénom et coordonnées de votre employeur :

.....
.....

Nom et prénom du praticien :

Adresse du cabinet :

Code postal : Ville :

RPPS (carte de l'ordre) : ADELI :

Tél : Email :

Tarifs	
<input type="checkbox"/> Praticien adhérent UFSBD 360 €	<input type="checkbox"/> Praticien non adhérent 392 €

Sélectionnez le mode de financement :

Avec l'ANDPC : Pour les praticiens libéraux et salariés de centre de santé exerçant dans le cadre conventionnel	Avec le FIF-PL Pour les praticiens libéraux
<input type="checkbox"/> Je m'inscris à cette action de DPC sur www.mondpc.fr * (possible début décembre) et m'engage à participer à l'intégralité de la formation	<input type="checkbox"/> Je retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS
<input type="checkbox"/> Je joins un chèque de caution d'un montant de 392 € et je retourne le bulletin d'inscription complété à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 Paris	Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur www.fifpl.fr
	Ce bulletin fait office de devis et programme pour votre prise en charge
<input type="checkbox"/> Vous êtes dentiste salarié et vous ne répondez pas aux critères mentionnés ci-dessus : retournez le bulletin d'inscription en précisant les documents dont vous avez besoin pour une éventuelle prise en charge de votre formation	

En remplissant ce bulletin d'inscription je m'engage à participer à la formation dans sa totalité. Une convocation contenant le lieu et la convention de formation me sera adressée environ 15 jours avant la journée de formation. Pour toute annulation ou en cas de non-participation à cette formation, aucun remboursement ne pourra être demandé et l'UFSBD se réserve le droit de vous facturer l'intégralité de la prestation. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant, l'UFSBD se réserve le droit d'ajourner la prestation au plus tard 15 jours avant la date prévue et ne versera aucune indemnité.

Je suis chirurgien-dentiste et je souhaite apporter mon soutien à l'UFSBD de mon département : je joins un chèque de 50 €